

**Tables Communes**  
Restauration Publique  
Écoresponsable

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Tables Communes**  
68 rue Gallieni 93000 BOBIGNY

**Compte-rendu sommaire des délibérations  
Comité Syndical - Séance du 24 juin 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre juin, le Comité Syndical de Tables Communes, légalement convoqué le 17 juin 2025, s'est assemblé en son siège au 68 rue Gallieni, à Bobigny, sous la Présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Président en exercice.

**Délégué(e)s présent(e)s à la séance :**

ALPHONSE Mireille, AMMAD Majide, BRUSCOLINI Philippe, BOUYSSOU Philippe, DARAGON Guy, DAVAUX Mélanie, DERNIAME Daniel, DUBOE Nicole, DUPRE Stéphane, MADADI Idir, MRAIDI Merhez, NUNG Michel, OURABAH-BERTOUT Ghaïs, WEGEL Evelyne, délégué(e)s titulaires – BELGUESMIA Fathia, KITIC Tania, LETELLIER Catherine, délégué(e)s suppléant(e)s.

**Délégué(e)s représenté(e)s à la séance :**

AIROUCHE Sonia, GELY Fabienne, JALIBERT Sylvie, KACHOUR Mohamed, délégué(e)s titulaires.

**Délégué(e)s titulaires absent(e)s excusé(e)s :**

ATTIA Dominique, BONNEAU Michèle, CADAYS-DELHOME Corinne, DECHY François, DOUCOURE Oumarou, FAVE Christine, FREIH BENGABOU Kheira, GALERA Richard, GALLIEGUE Raymond, GIRARDET Elodie, MARTINIS Natacha, PINEAU Aline, VIEIRA Gildo, VIGNERON Florian, VIVIER Maryline.

**Secrétaire de séance :** NUNG Michel.

Le Président de l'assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance :

- **Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Michel NUNG est désigné à l'unanimité.**

Le procès verbal de la séance du Comité du 5 mai 2025 est soumis au vote :

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mai 2025 à l'unanimité.**

Le rendu-compte des décisions du Président n'appelle pas de remarques :

- **Rendu compte des décisions du Président prises par délégation du Comité syndical en application des délibérations n°2024-07 du 23.01.24, n°2024-21 du 05/03/24, et n°2024-56 du 18/06/24 adoptées en référence aux articles L5211-9 et L5211-10 du CGCT.**

LE COMITE SYNDICAL,

**1/ délibération n°2025-64 : Rapport d'Activité de l'année 2024**

APPROUVE le Rapport d'Activité 2024 présenté:

**(unanimité, par 21 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)**

**2/ délibération n°2025-65 : Avenant n°3 à la Convention Constitutive du groupement de commandes TREMLIN**

APPROUVE l'Avenant n°3 à la Convention Constitutive du Groupement « TREMLIN », et **dit que** les avenants n°1 et n°2 à la Convention Constitutive du Groupement « TREMLIN », sont remplacés par l'avenant n°3 susvisé.

**(unanimité, par 21 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)**

**3/ délibération n°2025-66 : Désignation des deux administrateurs au sein de la SEML « TERRE ET BOCAL ».**

DESIGNE deux administrateurs représentants de TABLES COMMUNES au sein du Conseil d'Administration de la société : Messieurs Michel NUNG et Philippe BRUSCOLINI.

**(unanimité, par 21 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)**

**4/ délibération n°2025-67 : Modification de l'organigramme**

APPROUVE la modification de l'organigramme de Tables Communes.

**(unanimité, par 21 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)**

**5/ délibération n°2025-68 : Modification du tableau des emplois permanents de Tables Communes**

DECIDE la suppression d'un emploi permanent à temps complet :

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Fonctions
B	Rédacteur	Rédacteur	Gestionnaire administratif

DECIDE la création de six emplois permanents à temps complet :

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Fonctions
A	Attaché territorial	Attaché	Directeur-trice adjoint(e) de synergies communes
A	Attaché territorial	Attaché	Directeur-trice adjoint(e) des finances
A	Attaché territorial	Attaché	Directeur-trice adjoint(e) des marchés publics
A	Attaché territorial	Attaché	Chargé(e) des demandes de subventions
B	Technicien territorial	Technicien	Coordinateur des logiciels métiers
C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif	Assistant(e) des marchés publics

**Dit que** ces modifications portent le nombre des emplois permanents, ouverts au budget, à 182. Les emplois se répartissent dans les différents cadres d'emplois.

**(unanimité, par 21 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)**

6/ délibération n°2025-69 : Actualisation du Règlement Intérieur applicable au personnel de Tables Communes.

**APPROUVE** l'actualisation du Règlement Intérieur applicable au personnel de Tables Communes.

**(unanimité, par 21 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)**

7/ délibération n°2025-70 : Mise à jour des plafonds du RIFSEEP pour la filière technique – Catégories A et B

**APPROUVE** la mise à jour des plafonds du RIFSEEP concernant la filière technique.

**(unanimité, par 21 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)**

8/ délibération n°2025-71 : Mise à jour des modalités d'application du télétravail à Tables Communes

**APPROUVE** la mise à jour des modalités d'application du télétravail à Tables Communes.

**(unanimité, par 21 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)**

9/ délibération n°2025-72 : Constat de concordance du compte de gestion du comptable pour l'exercice 2024

**CONSTATE** la concordance d'écritures entre le compte de gestion 2024 du comptable public et le compte administratif 2024 de l'ordonnateur

**(unanimité, par 21 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)**

10/ délibération n°2025-73 : Compte Administratif de l'exercice 2024

Le Président s'étant retiré au moment du vote, le Comité syndical **ADOpte** le Compte administratif de l'exercice 2024, sous la présidence de Madame Mélanie DAVAUX, 1<sup>ère</sup> vice-Présidente. (19 votants)

**(unanimité, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)**

11/ délibération n°2025-74 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

**DECIDE** d'inscrire en recettes d'investissement, compte R1068, 2 365 796,85 € de l'excédent de fonctionnement de l'année 2024.

**DECIDE** d'inscrire en recettes de fonctionnement, compte R 002, le solde de l'excédent de fonctionnement de l'année 2024, soit 4 980 677,44 €.

**(unanimité, par 21 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)**

12/ délibération n°2025-75 : Complément à la délibération n°2024-136 du 10 décembre 2024 relative à la « fixation des points unitaires par typologie de prestation de l'exercice 2025 », concernant les « goûters avec un composant supplémentaire »

**COMPLETE** la délibération n°2024-136 du 10 décembre 2024 fixant les valeurs en points de chacune des prestations de 2025 avec une prestation supplémentaire : « goûters + 1 composant », à 118 points.

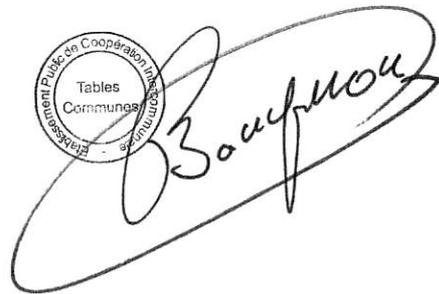
**(unanimité, par 21 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)**

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur Philippe BOUYSSOU, Président, a levé la séance à 21 h 30.

A Bobigny, le 24 juin 2025.  
Le Secrétaire de séance  
Michel NUNG



Le-Président,  
Philippe BOUYSSOU



Publication le : 03.07.25